

## Soins palliatifs pour les personnes âgées de l'Union Européenne

La population européenne connaît un vieillissement accéléré: 80% de ses citoyens meurent après l'âge de 70 ans. De plus en plus de personnes vieillissent dans un état de fragilité ou de dépendance fonctionnelle et meurent avec de multiples maladies chroniques. Il manque souvent une prise en charge appropriée et efficace des symptômes (douleur, essoufflement, dépression et autres conditions cliniques angoissantes), ce qui contribue à une diminution de la qualité de vie et une perte de dignité. Bien trop fréquemment, les malades âgés subissent des examens, traitements, admissions en urgence ou séjours en unité de soins intensifs. Tout ceci est un onéreux fardeau pour le malade, sa famille et la société. L'accès des malades âgés à des soins palliatifs de qualité ainsi qu'une plus grande interaction entre les équipes multidisciplinaires de gériatrie et de soins palliatifs est indispensable. Ceci permettrait de répondre aux attentes de la population et de réduire les coûts des soins et des conséquences sociales.

**NOUS APPELONS TOUS LES GOUVERNEMENTS ET INSTITUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE À ASSURER LES MEILLEURS SOINS PALLIATIFS POSSIBLES POUR TOUS LES CITOYENS SOUFFRANT DE MALADIES CHRONIQUES ET SPÉCIALEMENT CEUX EN FIN DE VIE, QUEL QUE SOIT LEUR LIEU DE VIE.**

Cet objectif nécessite de:

- 1. Reconnaître le droit des personnes âgées souffrant de maladies chroniques à bénéficier de soins palliatifs de qualité**  
Les institutions de l'Union Européenne doivent adopter une stratégie exemplaire en matière de soins palliatifs et convaincre tous les gouvernements de considérer les soins aux malades chroniques comme une priorité majeure.
- 2. Elever la conscience du public sur cette question**  
Les institutions de l'Union Européenne doivent faire admettre le rôle des personnes âgées et de leurs familles dans la participation aux soins et faire reconnaître l'importance des soins palliatifs par la population générale.
- 3. Promouvoir la collaboration entre les médecines gériatrique et palliative**  
Les institutions de l'Union Européenne doivent renforcer les synergies entre médecine gériatrique et palliative et élaborer un plan pour développer leurs champs d'intérêts communs.
- 4. Investir en éducation**  
Les institutions de l'Union Européenne doivent recommander que tous les médecins et professionnels de santé travaillant avec des malades âgés aient des compétences en soins palliatifs. Ces compétences doivent être enseignées en pré- et post-gradué ainsi qu'en formation continue.
- 5. Investir en recherche**  
Les institutions de l'Union Européenne doivent accroître les opportunités de financement de la recherche en soins palliatifs. Le public et les consommateurs doivent promouvoir et faciliter l'implémentation des résultats de la recherche en pratique clinique.
- 6. Etablir une plateforme commune pour l'échange, la comparaison et l'application des meilleures pratiques cliniques en soins palliatifs dans tous les pays de l'Union Européenne.**

Ces déclarations sont tirées du livret publié conjointement par l'EAPC et l'EUGMS et intitulé «Soins palliatifs pour les personnes âgées : Pour améliorer la pratique clinique».

